

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ADMIN GAL : 11</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 14</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSEPTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23</p>	<p>ABSENTS : FRANCK PACCARD</p>	

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo
Délibération n°23-16

Objet : Animation – Etude de la dynamique torrentielle dans les gorges de l'Arly et interactions avec les glissements en lien avec le programme MIROIR

Il est rappelé la mise en œuvre du projet MIROIR porté par le BRGM en partenariat avec l'ADRGT (Association Développement Recherche Glissement de Terrain) et le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN). Ce projet de recherche initié par la DDT 73, vise à qualifier et quantifier des risques liés à ces instabilités historiques de versant et notamment la définition de recommandations pour la gestion locale des risques intégrés. Ce projet couvre l'ensemble des gorges de l'Arly avec ses 3 grands glissements : Montgombert, Moulin Ravier et Panissat.

Il est opportun de compléter ce programme par une étude sur l'interaction entre les glissements de terrain et la dynamique torrentielle de l'Arly, vecteur de risques vers les zones à enjeux (engravement UGINE).

Il est proposé en partenariat avec le BRGM et le PARN, de réaliser une étude parallèle qui viendrait compléter ce projet MIROIR.

L'objectif de cette étude est de :

- Reconstituer et suivre les évolutions géomorphologiques des lits et des versants,
- Comprendre la relation entre les zones de production de sédiments et les lits,
- Comprendre la continuité des flux sédimentaires (interactions glissement – cours d'eau).

Cette étude doit permettre d'intégrer les questions opérationnelles à traiter :

- Amélioration des connaissances des aléas liés aux cumuls des crues et glissements de terrains (type, fréquence, volumes, ...)
- Indicateurs d'alerte vis-à-vis du déclenchement de ces phénomènes (niveaux de débits, pluviométrie, saisonnalité, niveau d'engravement, ...)
- Faisabilité de la mise en place d'un outil opérationnel de prévention des crues (centralisation des données existantes, ...)

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalable du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude de la dynamique torrentielle dans les gorges de l'Arly <i>Section d'investissement</i>		70 000 €
Total		70 000 €
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	35 000 €
FEDER	30%	21 000 €
SMBVA - autofinancement	20%	14 000 €
Total		70 000 €

>>>>>><<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **d'engager cette action à compter de la réception du courrier préfectoral de validation du PEP PAPI Arly,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (du PAPI Arly), du FEDER et du fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

